



La DR d'Orly change de main ! (ou quand la DG est plus rapide pour ses projets que pour résoudre les vrais problèmes...)

Lorsque les syndicats sont conviés à une réunion d'information, il y a toujours un doute... Aller dans une réunion sans en connaître l'objet réel, sans document à l'appui, c'est toujours un numéro de funambule, cela pourrait ressembler au fait de jouer aux cartes alors que seul votre adversaire connaît les règles... Alors lorsque l'on s'aperçoit au dernier moment que c'est le DG lui-même qui va jouer les maîtres de cérémonie, on flaire le traquenard.

Ainsi, le Directeur général ouvre la réunion : les synergies de travail et de régime de travail entre Orly et Roissy existent et l'évolution de notre environnement nous oblige aussi à évoluer ; pour les services extérieurs et toutes les questions aéroportuaires : « Orly et Roissy, c'est pareil » ; le Préfet de police de Paris vient de prendre compétence sur Roissy et Le Bourget et le sera aussi sur Orly dès le 01/01/2018.

Conclusion : On se doit d'avoir une interface unique et en conséquence, aujourd'hui vous est présenté le projet suivant :

LE REGROUPEMENT ENTRE ROISSY LE BOURGET ET ORLY.

Précision utile : Cette fusion ne nous est imposée par personne, il s'agit simplement d'une idée douane ! Nous qui pensions, avec encore quelque optimisme, que l'on allait nous dire qu'une solution avait été trouvée pour le sous effectif désespérant en Op/Co à Roissy ou dans les deux branches à Orly, nous voilà devant une grande déception...

Certes, les problématiques des aéroports sont communes, ce qui rend une gestion unifiée possible. Certes, il y a donc une convergence sur certains enjeux comme les conditions de travail ou le rythme de travail des deux aéroports. Notre Directeur général avait même entamé en nous disant, « les plus anciens se souviennent que Roissy n'était qu'une direction », et ce, avant même que la direction d'Île de France n'existe. Certes. Mais les plus anciens se souviennent aussi d'une époque, où Roissy n'existait pas du tout et où nous avions les effectifs pour travailler correctement. Nous

ne sommes pas nostalgiques des mêmes choses.

Attention, il ne faut pas parler des sous effectifs à notre Directeur, car il nous rappelle toujours que d'autres DI sont en sur effectifs. Voilà qui mérite une traduction : une DI qui est en sur effectifs pour la DG, c'est une DI qui était en sous effectifs chronique mais dont on a baissé les effectifs de référence en supprimant brigade et bureaux, tout en lui laissant ses missions, jusqu'à ce qu'elle se retrouve en « sur effectifs ». Exemple : Vous êtes 6 en théorie pour une tâche, mais vous n'êtes que 5. Vous êtes en sous effectifs. Un énarque arrive et dit : « moi, je pense que 3 personnes suffisent ». Vous êtes désormais en sur effectifs. Bel exemple de la pensée complexe adaptée aux mathématiques !

Sur ces entrefaites, notre directeur nous annonce comment il voit ce qu'il ne veut pas appeler une fusion, ni une absorption (nous vous faisons grâce des débats sémantiques). L'organisation resterait la même : la DR d'Orly viendrait s'ajouter aux 2 autres DR fonctionnelles de Roissy. Elle garderait son périmètre actuel avec l'intégralité de ses fonctions. Ce serait « juste » un changement dans la DI d'affiliation (rien de plus qu'un changement dans le code direction de l'application mutation). Sauf que dans les faits, les choses sont un peu plus complexes que ça.

Par exemple, la recette régionale va poser problème.

Passons sur le fait que son passage à l'Île de France devait se faire au 1er octobre 2017, et que du coup, c'est foutu... D'ailleurs, voilà encore un bel exemple d'une réforme menée tambour battant et qui se termine en queue de poisson. Tout est donc à recommencer, ce qui posera certainement des problèmes à nos collègues de la RR d'Orly. Réponse de l'administration : « Non, tout est prévu ! Cela ne change rien pour eux, on va piocher dans le pool de Paris spécial comptables pour lisser. ». Il faudra garder un œil là dessus tout de même.

Le problème de la recette ne s'arrête pas là. Quid des décaissements, des consignations, des marchandises de fraude ? « Un faux problème » selon la DG, puisque d'un côté ou de l'autre, ils auraient





dû aller d'Orly vers Paris avec la centralisation comptable. Légère méconnaissance de la géographie parisienne (que notre DG a révisée ce jour) : en Île de France, 20 km de plus, cela peut faire deux heures... Et c'est ici que se trouvent des gros écueils de cette réorganisation, c'est que l'on va créer une DI à la géographie discontinue, au royaume des bouchons... L'administration admet que la multiplication des déplacements ne servirait personne... On s'y dirige pourtant.

Pour les services support, il y aura évidemment un impact.

En effet, ce sera une charge de travail en moins pour les services de la DI IDF mais une charge en plus pour Roissy. Pour la DG, cela se fera après de savants calculs (sic), pour savoir ce qu'il faut enlever à l'un pour rajouter à l'autre. Le diable est toujours dans les détails, et il y en aura beaucoup à prévoir et à vérifier. Comment se géreront les formations professionnelles pour les agents d'Orly ? Devront-ils venir sur Roissy ? Quel temps de trajet sera prévu ? Cela ne peut paraître rien, mais des petits détails de ce genre peuvent rapidement faire la différence entre une bonne qualité de vie au travail et une mauvaise. Alors que notre directeur ne tarit en rien sur le besoin de redonner de l'attractivité à la région parisienne, il faudra faire attention à tous ces détails.

Autre information importante : le protocole de 1982 ne serait pas touché jusqu'au moindre détail. C'est une information qui a son intérêt et qui devrait rassurer les agents d'Orly mais ceux-ci vont arriver dans le giron d'un DI qui a une interprétation très personnelle du protocole... Les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Sur cela aussi, il faudra garder un œil.

Le calendrier... rapide !

Oui, on a bien cru qu'on allait nous faire signer quelque chose à la fin de cette réunion, tant la volonté de la direction est que ça aille vite, très vite... Un vote au niveau national en fin d'année, et au niveau des deux DI en janvier 2018 très certainement. C'est sensé laisser le temps à la concertation... Prendre son temps parfois c'est bien, cela permet de réfléchir, de défaire ce que l'on vient

de faire (pour les recettes par exemple), de ne pas passer à côté des vrais problèmes... Mais, ce n'est pas dans l'air du temps de se poser et de réfléchir, il faut que tout aille aussi vite qu'un tweet... la pensée complexe en 140 caractères...

Donc il faut aller vite et on prend les élections professionnelles comme excuse. Tout devra se faire avant le gel du corps électoral dans le premier semestre 2018... Et face à cette précipitation, on comprend mieux un certain nombre de choses : pourquoi l'adjoint au DI de Roissy qui n'était pas nécessaire en 2016 était devenu indispensable au comité technique de 2017, par exemple. L'administration en convient. Et pour le passage à la recette interrégionale, cela se fera en novembre 2018, ce qui permettra aux agents de toucher la prime RI un an avant la date initialement prévue. C'est le verre à moitié plein... Le verre à moitié vide étant qu'ils vont avoir une dose supplémentaire de travail alors qu'ils sont déjà en sous effectif de 25 %. Cette prime n'y changera rien.

Certes, il y a une logique dans ce regroupement qu'on peut entendre ou non. Mais encore une fois, nous ne pouvons que dénoncer le fait que la DG passe encore à côté des véritables difficultés que rencontrent les agents dans leurs services. Ou plutôt que la DG nous apporte sur un plateau la résolution de problèmes que nous n'avons pas... Nous avons tenu en toute fin de séance à remettre sur le tapis le problème des sous effectifs. Le DG nous informe qu'un début de réponse pourrait voir le jour lors du comité technique de décembre... Un début de réponse pour un problème majeur et récurrent depuis déjà plusieurs années... !

Voilà comment, encore une fois, on passe à côté des vrais problèmes.

